



# Le distributeur automatique se recycle!

**DEEE\* PROFESSIONNELS**

## Les solutions simples proposées par Eco-systèmes Pro

[www.eco-systemes-pro.fr](http://www.eco-systemes-pro.fr)

\* Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques



# ➤ Le contexte réglementaire

## ➤ Que dit la loi ?



Les producteurs doivent organiser et financer l'élimination des Déchets d'Equipements Electriques Electroniques professionnels issus de leurs produits mis sur le marché.

Il est demandé aux producteurs de prendre en charge la fin de vie des distributeurs automatiques et d'atteindre les taux cibles de recyclage et de valorisation fixés par le Code de l'Environnement.

## ➤ Que fait Eco-systèmes Pro pour vous ?

Depuis le 15 août 2012, Eco-systèmes est agréé par les pouvoirs publics pour assurer la collecte et le recyclage des Distributeurs Automatiques Professionnels (DA) en fin de vie.

L'éco-organisme a ainsi créé Eco-systèmes Pro, un service entièrement dédié aux équipements professionnels. Eco-systèmes Pro propose aux entreprises (producteurs et détenteurs) un service mutualisé de collecte et de traitement des DA.

## ➤ Qui est concerné ?



**Fabricants et importateurs** de distributeurs automatiques, qui adhèrent à Eco-systèmes Pro.

**Gestionnaires** de distributeurs automatiques de marques adhérentes à Eco-systèmes Pro.

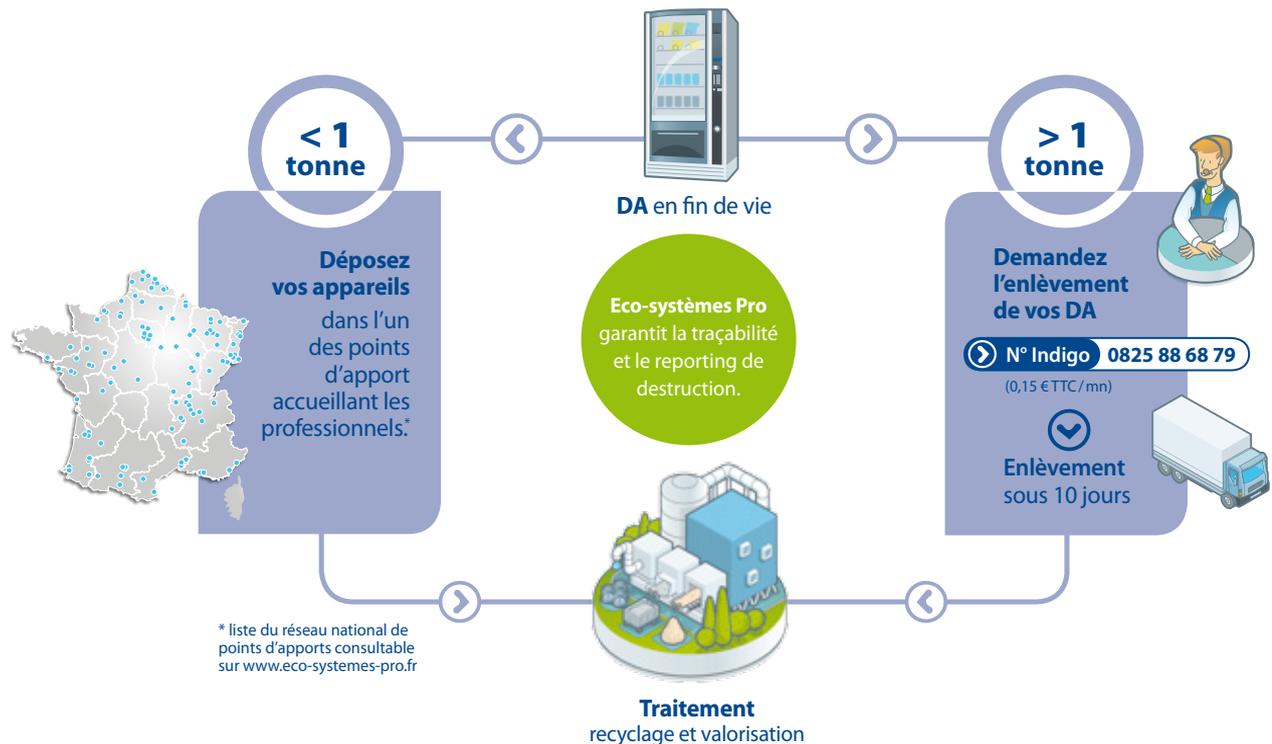
## ➤ Pourquoi rejoindre Eco-systèmes Pro ?



Eco-systèmes Pro garantit à ses adhérents une collecte, une dépollution et un recyclage des distributeurs automatiques en fin de vie, dans le respect des exigences environnementales.

# ➤ Le dispositif Eco-systèmes Pro

Eco-systèmes Pro propose **l'enlèvement gratuit** de distributeurs automatiques en fin de vie et un **réseau national de points d'apport** destinés aux professionnels.



\* liste du réseau national de points d'apports consultable sur [www.eco-systemes-pro.fr](http://www.eco-systemes-pro.fr)

# ➤ DEEE professionnels : de quoi parle-t-on ?

## Les 4 catégories de produits concernés



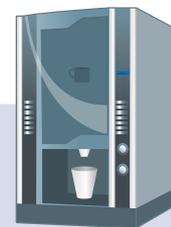
DA\* Chaud



DA\* Froid



Fontaine à eau



OCS\*\*



**L'éco-participation payée sur les équipements professionnels correspond aux coûts de collecte et de recyclage.**

\* Distributeur automatique (Free standing ou table top)

\*\* Office Coffee Service

# ➤ Que deviennent les distributeurs automatiques collectés ?



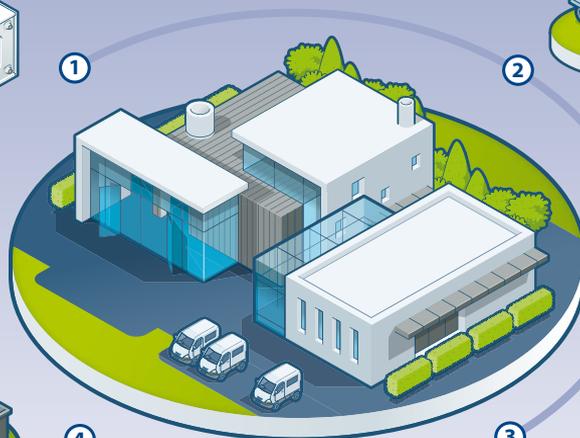
Dépollution

1



Démantèlement  
des appareils

2



3



Séparation  
et tri

4



Récupération  
des matières

Pour plus d'informations,  
contactez Eco-systèmes Pro :  
[contact@eco-systemes-pro.fr](mailto:contact@eco-systemes-pro.fr)

 **N° Indigo 0825 88 68 79** (0,15 € TTC/mn)

